

Bachelier en génie électrique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

BE234 ACQUISITION DE COMPETENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL 3			
Ancien Code	TEBE2B34BE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CIGE2340		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	8 C	Volume horaire	240 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Fabienne GILLET (gilletf@helha.be)		
Coefficient de pondération	80		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de confronter l'étudiant à sa pratique professionnelle. L'étudiant intègre une entreprise dans laquelle il sera considéré comme un travailleur apprenant. Cette UE est essentielle pour l'apprentissage en alternance.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'information et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.5 Présenter des prototypes de solution et d'application techniques
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités
- 2.3 Analyser une situation donnée sous ses aspects techniques et scientifiques
- 2.4 Rechercher et utiliser les ressources adéquates
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code du bien-être au travail
- 4.2 Participer à la démarche qualité
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable

Compétence 5 **Collaborer à l'analyse, à la mise en œuvre et à la maintenance d'un réseau électrique et d'un système électrique basse, moyenne et haute tension dans un environnement**

industriel ou résidentiel.

- 5.1 En choisissant une méthode d'analyse adaptée, exprimer une solution avec les formalismes appropriés.
- 5.2 Sur base de spécifications à l'issue d'une analyse, développer une solution technique
- 5.3 Sur base de spécifications à l'issue d'une analyse, mettre en œuvre l'architecture matérielle d'une installation ou d'un réseau électrique
- 5.4 Assurer la maintenance, le suivi et l'adaptation des réseaux et systèmes électriques.
- 5.5 Assurer la sécurité des systèmes et des réseaux électriques

Compétence 6 **Collaborer à l'analyse, à la mise en œuvre et à la maintenance d'un système de production, de transport, de distribution et de stockage énergétique dans un environnement industriel ou domestique**

- 6.1 En choisissant une méthode d'analyse adaptée, exprimer une solution avec les formalismes appropriés.
- 6.2 Sur base de spécifications à l'issue d'une analyse, développer une solution technique
- 6.3 Sur base de spécifications à l'issue d'une analyse, mettre en œuvre l'architecture matérielle d'une installation de stockage ou de distribution de l'énergie électrique tout en respectant l'environnement
- 6.4 Assurer la maintenance, le suivi et l'adaptation des réseaux et systèmes électriques.
- 6.5 Assurer la sécurité des systèmes et des réseaux électriques.

Compétence 7 **Ouvrer au développement durable**

- 7.1 Comprendre et maîtriser les concepts de DD et ses enjeux
- 7.2 Optimiser la gestion des ressources (eau, matières premières...)
- 7.3 Maîtriser les techniques de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables
- 7.4 Participer à l'amélioration du bien-être et de la santé
- 7.5 Minimiser les besoins énergétiques
- 7.6 Maîtriser les outils de mesure et le suivi de consommation
- 7.8 Rechercher des matériaux durables et évaluer leur impact environnemental

Acquis d'apprentissage visés

En plus de développer son savoir être en soignant notamment la ponctualité, sa présentation, le travail en équipe, la politesse, le respect des consignes, la sécurité, l'autonomie, l'étudiant approfondira sa pratique professionnelle en accomplissant, seul ou en équipe, les tâches qui lui sont demandées.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEBE2B34BEA Acquisition de compétences en milieu professionnel 3 240 h / 8 C

Contenu

Suivant l'entreprise d'accueil, l'étudiant réalisera plusieurs missions en lien avec les objectifs de la formation en électricité.

Démarches d'apprentissage

Apprentissage en entreprise.

Entre 30 et 40 jours de stage en entreprise suivant le calendrier de stage donné

L'étudiant se conformera aux exigences de l'entreprise

Dispositifs d'aide à la réussite

Sources et références

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation portera sur plusieurs composantes et sera la moyenne géométrique des notes suivantes:

- les rapports hebdomadaires et leur remise régulière (10% non récupérable)
- le rapport d'intégration (20%)
 - 10% pour le fond
 - 10% pour la forme
- les compétences transversales en entreprise (20%) (non récupérable)
- les compétences techniques en entreprise (30%) (non récupérable)
- une présentation orale, devant les maîtres de stage des Ecoles, du travail effectué et du travail envisagé pour l'année suivante (20%)

Il est nécessaire que l'étudiant obtienne au moins 50% dans chacune des composantes de l'évaluation

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	30	Rap	30
Période d'évaluation			Stg + Exo	50/20	Stg + Exo	50/20

Rap = Rapport(s), Stg = Stages, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Un échec dans la partie évaluation en entreprise (60%) n'est pas récupérable pour la deuxième session.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. La demande devra être faite par l'étudiant au plus tard le 30 septembre.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).